



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 mars 2006

Soixantième session  
Point 41 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 novembre 2005

[sans renvoi à une grande commission (A/60/L.21)]

### **60/33. Report de la période de transition sans heurt pour la radiation des Maldives de la liste des pays les moins avancés**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 59/209 et 59/210 du 20 décembre 2004,

*Réaffirmant son attachement* au processus de radiation de la liste des pays les moins avancés et à la stratégie de transition sans heurt pour les pays radiés de cette liste,

*Tenant dûment compte* des destructions et dommages sans précédent occasionnés par le tsunami de l'océan Indien du 26 décembre 2004 à l'infrastructure sociale et économique des Maldives, aux habitations de milliers de personnes et à leurs moyens d'existence, du coup ainsi porté à l'économie du pays et de l'interruption de ses plans de développement,

*Engageant* la communauté internationale à apporter un appui aux efforts entrepris par le Gouvernement des Maldives pour le relèvement, la reconstruction et la réduction des risques,

1. *Se déclare vivement préoccupée* par les effets du tsunami de l'océan Indien sur les Maldives ;

2. *Décide*, dans le cas des Maldives, de reporter, pendant une période de trois ans allant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le début de la période de transition sans heurt pour la radiation des Maldives de la liste des pays les moins avancés ;

3. *Souligne* le caractère exceptionnel de cette décision, qui est prise dans le contexte de la catastrophe naturelle sans précédent occasionnée par le tsunami du 26 décembre 2004.

*58<sup>e</sup> séance plénière  
30 novembre 2005*